

**Sujet :** Le Scanff Monique demande : Redéploiement port de Cavalaire

**Date :** Fri, 14 Dec 2018 22:00:56 +0100

**De :** Monique Le Scanff

Madame l'enquêtrice,

Plaisancier au sein du port privé de Cavalaire depuis plus de 15 ans, je vous fais part des principaux éléments qui font que le projet ne correspond pas à nos attentes, en particulier en termes de sécurité :

Le choix d'une unique entrée/sortie du port, de surcroît située au niveau de la station d'avitaillement, nous paraît être contradiction avec les principes de sûreté et de sécurité des personnes et des biens. D'autant plus que les deux entrées/sorties du port actuelles garantissent ces éléments de sécurité. Le principal risque généré par cette passe unique est un accroissement du risque de collision du fait des éléments suivants (liste non exhaustive) :

o Multiplication du flux par 2 au niveau de la passe,

o Intégration des bateaux des îles. Pour mémoire, ces unités sont imposantes et se déplacent rapidement dans le port.

o Cohabitation de bateaux « à risque » à l'entrée du port aux heures de pointe, particulièrement en fin de journée lorsque les bateaux des îles rentreront au port et que simultanément, les locataires de bateaux se rendront à la station d'avitaillement. Il est en effet à noter que ces locataires ne sont, le plus souvent, pas habitués à la manœuvre de bateaux ;

Nous constatons que le projet entraîne la multiplication des zones de croisement de bateaux à l'intérieur du port, ce qui contribue également à augmenter le risque de collision ;

Le projet prévoit la construction de longues pannes, qui inévitablement vont entraîner des croisements de bateaux dans les allées, délicats notamment par météo venteuse (ce qui est assez fréquent...). Aujourd'hui, les plaisanciers peuvent anticiper les mouvements de bateaux dans une allée, et par exemple attendre la sortie d'une unité avant de s'engager, ce qui semble beaucoup plus difficilement envisageable pour les longues pannes prévues par le projet ;

La sécurité semble hélas également avoir été oubliée pour la circulation terrestre : des études de flux ont-elles été réalisées vis-à-vis des allées et venues des plaisanciers jusqu'à la cale de mise à l'eau ? Le déplacement de cette cale va créer une forte augmentation de la circulation dans une zone dans laquelle cohabiteront les plaisanciers désirant stationner leur véhicule, les exploitants des grues de mise à l'eau, les plaisanciers mettant à l'eau leur embarcation (souvent peu habitués à ce genre de manœuvres), les sociétés de gardiennage de bateaux, et les nombreux piétons, promeneurs ou plaisanciers, le plus souvent accompagnés d'enfants. Comment ces piétons seront-ils protégés dans cet espace ?

Nous ne comprenons pas l'utilité de détruire des éléments du port en parfait état comme la capitainerie et le quai Marc Pajot. La destruction de celui-ci s'élève à un montant exorbitant ; la nécessité de cette action devrait être démontrée dans le cadre du projet ;

L'emplacement de l'actuelle capitainerie, à l'entrée du port, est idéal, notamment pour l'accueil des plaisanciers de passage. L'emplacement de la future capitainerie, cloisonnée au fond du port,

n'est pas du tout adapté au besoin ;

Les travaux pharaoniques proposés sont injustifiés au regard des bénéfices qu'en trouveront les plaisanciers du port, qui pour la plupart, sont des petits plaisanciers propriétaires de petites unités dont ils ont une utilisation familiale dans un faible rayon de navigation autour du port ;

Le montant des Garanties d'Usage imputé aux plaisanciers ne devrait pas financer des travaux qui ne sont pas en rapport avec les installations portuaires (maison de la mer, place Ste Estelle, musée...).

Des aménagements, entretiens et réparations sont vraisemblablement nécessaires pour garantir la pérennité du port de Cavalaire, mais des travaux d'une telle ampleur semblent complètement injustifiés au regard de l'état des installations, de la fréquentation de la station balnéaire, station familiale si besoin il y avait de le rappeler.

La démolition de certaines installations qui donnent satisfaction constituerait un gaspillage et un gâchis conséquent, et serait injustifiable, en particulier à une époque où le gouvernement sensibilise les contribuables sur ces sujets et leur demande de fournir des efforts. A titre d'exemple, les bornes eau/électricité du port privé ont été refaites à neuf au cours des dernières années.

Au cours du 1er semestre 2018, nous avons demandé aux représentants de la SPL de consulter :

- l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, qui a évidemment dû précéder les phases d'avant-projet,
- l'organisation du projet (travaux, planning...).

Nous n'avons pas eu de réponse à ces demandes. Cette enquête publique est la bienvenue dans la mesure où elle constitue l'unique information des plaisanciers. Nous nous réjouissons donc de l'avoir découverte, par hasard, en recherchant des informations sur le projet. De ce fait, nous déplorons le fait que le port de Cavalaire ne nous ait pas informés de son existence.

En conclusion, et pour résumer, nous nous interrogeons sur les études de flux menées au préalable, pour la circulation maritime comme pour la circulation terrestre. Nous craignons que ce projet ait un impact très défavorable non seulement sur la sécurité des plaisanciers, mais aussi plus généralement sur la sécurité des personnes fréquentant la ville de Cavalaire. Il semble que les aspects sécurité n'aient pas été considérés à leur juste hauteur dans le déroulement de ce projet, voire nous nous demandons s'ils n'ont pas été totalement occultés. Pour toutes ces raisons, le projet présenté ne correspond pas à nos attentes ni en tant que plaisanciers du port de Cavalaire, ni en tant que vacanciers.

----

Profil : particulier

Nom : Le Scanff

Prénom : Monique